

marches-securises.fr

PUBLICATION

ÉTABLISSEMENT



Ville de Mandelieu la Napoule
(06)
avenue de la République
06212 Mandelieu Cedex

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA
CONCURRENCE

SERVICES

Section 1 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Ville de Mandelieu la Napoule (06)

Numéro national d'identification :

Type : SIRET - N° : 21060079700182

Code postal / Ville : 06212 Mandelieu Cedex

Groupement de commandes : Non

Section 2 : Communication

Moyens d'accès aux documents de la consultation

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Identifiant interne de la consultation : 2025/34

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Service de la commande publique - Tél : +33 492973071 - Mail : marchespublics@mairie-mandelieu.fr

Section 3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle : Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières. Conformément aux articles R.2143-6 à R.2143-10, R.2142-5 à R.2142-14, R.2143-11, R.2143-12, R.2143-16 et R.2144-1 à R.2144-7 du Code de la commande publique, seules les candidatures présentant les garanties techniques, financières et professionnelles suffisantes seront retenues.

Par ailleurs, sont interdites de soumissionner les entreprises entrant dans un des cas d'interdiction mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-10 du Code de la commande publique.

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME) sur le site <https://dume.chorus-pro.gouv.fr>

Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-10 du Code de la commande publique.

Déclaration sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L.5212-1 à L.5212-11 du Code du travail.

Agrément technique pour l'exploitation d'un dépôt de stockage d'artifices de divertissement du soumissionnaire ou du fournisseur.

Capacité économique et financière : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global au cours des trois derniers exercices disponibles.

Capacités techniques et professionnelles : Liste des principaux services fournis au cours des trois dernières années, qui pourront indiquer le montant, la date et le destinataire. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : Mercredi 01 octobre 2025 - 16:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : Non

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés au règlement de

consultation.

Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : PRESTATIONS DE SPECTACLES PYROMELODIQUES

Classification CPV : 24613200

Type de marché : Services

Description succincte du marché : La présente consultation concerne les prestations de spectacles pyromélodiques pour les divers événements culturels et festifs de la commune de Mandelieu-La Napoule.

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L.2123-1, R.2123-1 1° et R.2123-4 du Code de la commande publique.

La nature des services objet du marché relève de la liste des services sociaux et autres services spécifiques, en application du 3° de l'article R.2123-1 et de l'article R.2131-14 du Code de la commande publique, qui permettent, quelle que soit la valeur estimée du besoin, de recourir à une procédure adaptée.

Il s'agit d'un marché ordinaire passé à prix global et forfaitaire. La forme du marché est à tranches en application des articles R.2113-4 à R.2113-6 du Code de la commande publique. Le marché est composé de 2 tranches :

Tranche ferme : Spectacles pyromélodiques sur la plage du Château : Fête du mimosa / Fête nationale / Célébration

Tranche optionnelle : Spectacles pyromélodiques sur les plages du Château et de Robinson : Fête de la St Fainéant / Animation estivale

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L.2122-1 et R.2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

Le marché est conclu pour une durée de 12 mois, éventuellement reconductible 3 fois, sans pouvoir excéder 4 ans.

Lieu principal d'exécution : Plage du Château et Plage de Robinson - 06210 Mandelieu-La Napoule

Durée du marché (en mois) : 48

Valeur estimée hors TVA : 512000 euros

La consultation comporte des tranches : Oui

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 : Informations complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires :

Dans le cadre des manifestations, la Commune de Mandelieu-La Napoule souhaite offrir à ses administrés cinq spectacles pyromélodiques, répartis de la façon suivante : Fête du Mimosa/Fête de la St Fainéant/Saison estivale.

Tranche ferme :

-Vendredi 13 Février 2026 : 20h30 - plage du Château.

-Mercredi 15 Juillet 2026 : 22h - plage du Château.

-Dimanche 23 Août 2026 : 22h - plage du Château.

Tranche optionnelle :

-Dimanche 24 Mai 2026 : 22h30 - plage du Château.

-Samedi 8 Août 2026 : 22h - plage de Robinson.

Modalités essentielles de financement et de paiement :

- Le règlement des dépenses se fera par mandat administratif suivi d'un virement ;

- Le délai global de paiement ne pourra excéder 30 jours ;

- Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage. Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement est fixé à 40 euros ;

- Les crédits nécessaires au financement des prestations sont inscrits dans les comptes de la commune au budget annuel ;
- Financement sur fonds propres.

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP.

Les modalités de constitution et de remise des plis sont précisées au règlement de consultation.

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet sur le profil acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Aucune demande d'envoi du DCE sur support papier ou sur support physique électronique n'est autorisée.

Instance chargée des procédures de recours et auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de NICE 18 avenue des Fleurs CS 61039 , 06050 Nice Cedex 1 FRANCE. Tél. +33 489978600. E-mail : greffe.ta-nice@juradm.fr. Adresse internet : <http://nice.tribunal-administratif.fr>.

Organe chargé des procédures de médiation: Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Différends ou Litiges Place Félix Baret - CS 80001 , 13282 Marseille cedex 06 FRANCE.

Introduction des recours

Le Tribunal Administratif de Nice peut être saisi sur la base : - soit de l'article L.551-1 (référé pré-contractuel) du Code de justice administrative avant la signature du marché - soit de l'article L.551-13 et suivants (référé contractuel) dans les délais de l'article R.551-7 du Code de justice administrative - soit de l'article R.421-1 (recours pour excès de pouvoir) du Code de justice administrative dans un délai de 2 mois courant à compter de la notification de la lettre de rejet adressée au candidat évincé - soit du recours en contestation de la validité du contrat (Jurisprudence "Tarn et Garonne"), qui peut être exercé par les tiers du contrat sans considération de leur qualité, dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution du marché.

Date d'envoi du présent avis

12 août 2025